

## XI – les Hôpitaux Auxiliaires :

Un certain nombre étaient prévus avant la guerre, mais la plupart furent créés après. La fondation et la gestion appartenaient à l'une des 3 sociétés : **S.S.B.M.** (Société de Secours aux Blessés) avec ces hôpitaux numérotés de 1 à 99 ; **U.F.F.** (Union des Femmes de France) avec des n° 100 à 199 et **A.D.F.** (Association des Dames Françaises) avec des n° de 200 à 299.



SSBM – n° 14 – St Briuc



UFF – n° 120 – Marseille



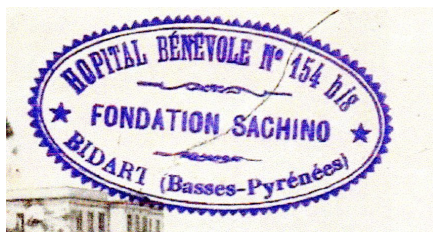
ADF – n° 207 – Nice

## XII – les Hôpitaux Bénévoles :

Ils furent créés à partir du 3 octobre 1914 par des comités privés, des industriels, des municipalités, des Particuliers, etc... Ils portent la plupart du temps des numéros « bis », mais parfois des n° « ter » ou « quater » mais ce sont alors des annexes d'hôpitaux bénévoles « bis » dont ils portent le même numéro. Ils sont tous sous le contrôle de l'Autorité Militaire.



Saumur – 61 bis



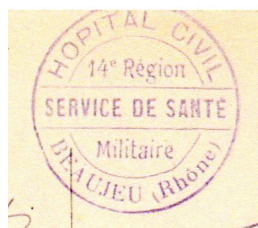
Bodart – 154 bis



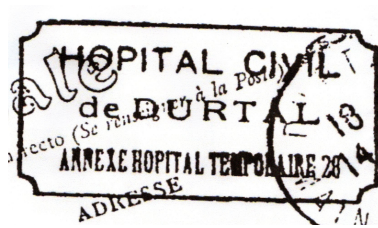
Aix les Bains - 164 bis

## XIII – les Hôpitaux Civils :

Selon la loi du 7 juillet 1877, il s'agit de salles communes d'hôpitaux civils des villes où il n'y a pas de garnison ou que cette dernière est inférieure à 300 hommes. Certains de ces établissements sont des annexes d'hôpitaux temporaires ou complémentaires.



Beaujeu



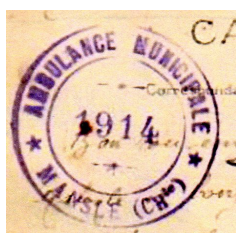
Durtal



St Laurent-du-Port

## XIV – les Ambulances locales ou Hôpitaux libres :

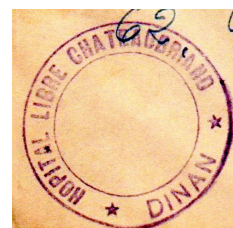
Les Ambulances Locales ou Hôpitaux Libres sont les anciens noms, au tout début de la guerre, des Hôpitaux Bénévoles, mais ces anciens cachets continuèrent d'être utilisés.



Ambulance Municipale  
Mansle



Ambulance du château  
La Ferté-Saint-Aubin



Hôpital Libre  
Dinan